

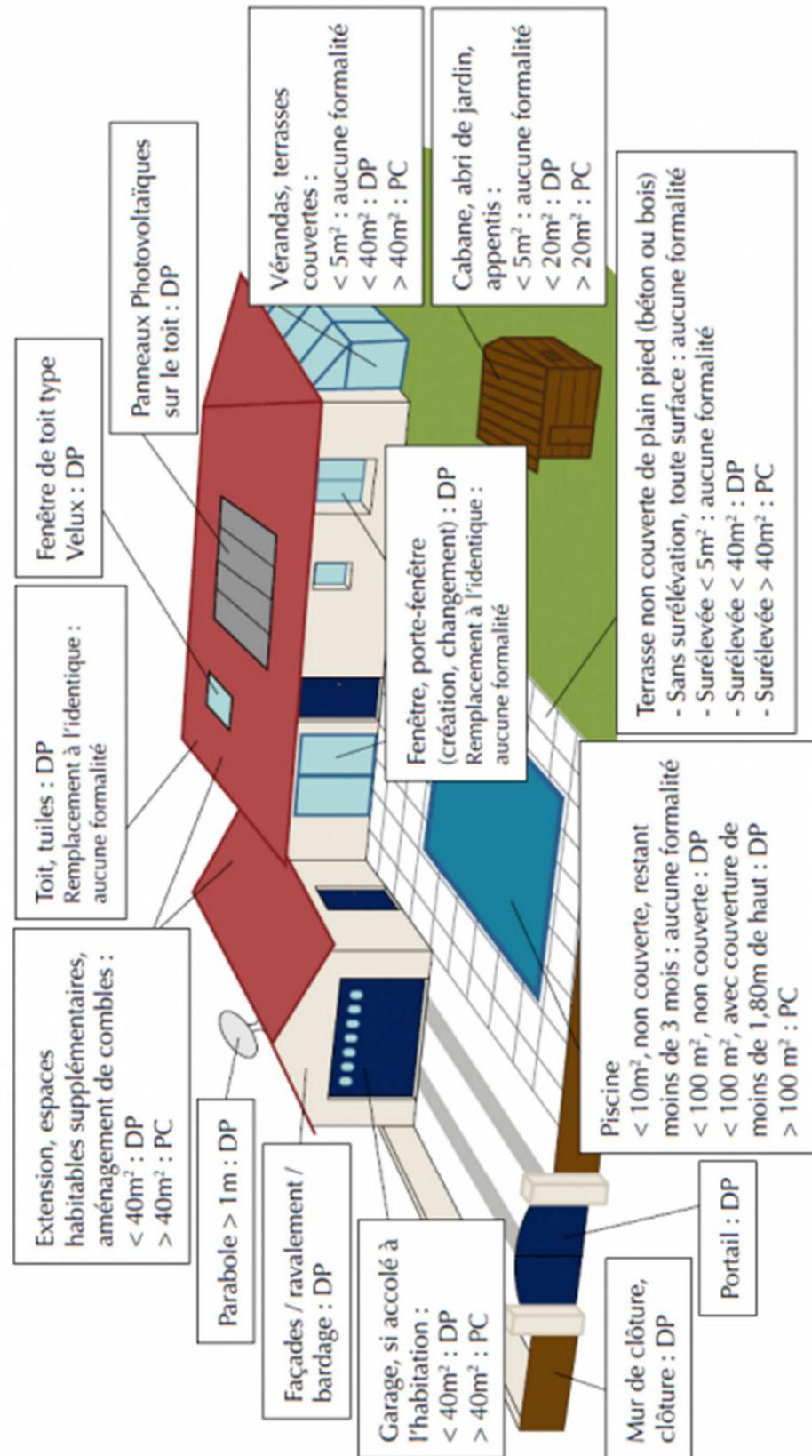
Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.



M A I R I E
1 place de la mairie
70110 VILLARGENT

Compte rendu
de la réunion du conseil municipal
du 3 mai 2022



Étaient présents : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry.

Étaient absents : SOULARD Pierre (excusé, pouvoir à Sylvie HUMBERT), LEONI Alfred (excusé, pouvoir à Thierry Ricci), MENARD Jean-Louis.

Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

1) Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sylvie Humbert est désignée secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2022.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2022 est accepté à l'unanimité des présents.

3) Inscription des assesseurs pour les élections législatives.

Le scrutin se déroulera de 8 heures à 18 heures, l'établissement du planning de la tenue du bureau de vote est en cours avec des présences sur des cycles de deux heures consécutives pour chaque assesseur.

4) Aménagements pour la sécurité de la circulation de la rue Principale.

Une vingtaine d'habitants se sont retrouvés pour assister aux deux réunions publiques animées par le Maire de Villargent pour échanger sur les projets d'amélioration de la sécurité des piétons, des vélos et des sorties de véhicules. La vitesse excessive des automobilistes a occupé la majeure partie de la discussion.

La proposition de mise en place d'un plateau de ralentissement ou d'une chicane à l'entrée de la commune, la pose de nouveaux panneaux « stop » et un terre-plein central pour la rue de la mairie ont été présentés aux participants.

Le plateau de ralentissement pourrait être une gêne pour l'activité agricole, d'autres aménagements de modération de la vitesse ne comportant pas une surélévation de la chaussée sont donc mis à l'étude.

5) Rapport des délégations portées par les conseillers municipaux.

Conseils communautaires : les comptes rendus de séances sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes ou peuvent être consultés à la mairie sur demande.

SIVU Chantereine : très vive inquiétude sur les hausses considérables des prix de l'énergie sur les marchés qui vont affecter rapidement et durablement les collectivités locales et pour ce qui nous concerne la gestion des groupes scolaires. La prévision budgétaire 2022 a été effectuée dans un contexte imprévisible et anxiogène dans une crise, qui impacte violemment les moyens de fonctionnement.

Syndicat des eaux du Pautot. Le conseil syndical a tenu réunion le 14 avril 2022 à 15 heures à Fallon principalement pour prendre connaissance des rapports financiers 2021 (compte de gestion et compte administratif), le budget 2022, les tarifs de l'eau et les travaux en cours.

Le volume d'eau potable produit par le syndicat n'est pas suffisant pour assurer la mise en distribution pour l'ensemble des habitants, cela oblige l'achat d'eau auprès de la SAUR. Le résultat financier de l'exercice 2021 est donc déficitaire du montant de cette charge. Les nouveaux forages devront permettre de pallier cette difficulté.

Les travaux de renouvellement des canalisations de VILLARGENT sont programmés en investissement dans l'attente des subventions pour le lancement des travaux.

Pour l'année 2021, le tarif du m3 d'eau par tranche de consommation était de 1,65 euros HT jusqu'à 120 m3 et de 1,25 euros pour les m3 supplémentaires.

Pour l'année 2022, le tarif du m3 d'eau par tranche de consommation sera de 1,70 euros HT jusqu'à 120 m3 et de 1,30 euros pour les m3 supplémentaires.

L'abonnement y compris la location du compteur reste à 53 euros.

Commission Fleurissement : Les bénévoles de la commission fleurissement poursuivent leur activité d'embellissement du village avec de nombreux projets pour l'année 2022 ; La création d'un massif floral sur la bande engazonnée de l'impasse des vergers, le long du parking du terrain de pétanque, le massif de la mairie avec des vivaces et la plantation d'un saule « crevette », l'aménagement du coin de la rue Principale et de la rue des Magny avec des jardinières sur des supports et un hôtel à insectes, des jardinières, à l'entrée de l'impasse des vergers ,...

Des travaux seront également engagés pour supprimer les thuyas derrière la statue de la vierge avec la plantation d'une nouvelle haie, un habillage de rambardes de bois pour l'entrée du parking du terrain de pétanque est à l'étude.

6) **Projet de manifestations sur la commune.**

14 juillet 2022 : après deux années d'interruption liées à la crise sanitaire, reprise de l'apéritif républicain offert à tous les habitants le 14 juillet à Villargent. Ce moment de convivialité permettra aussi de saluer l'arrivée des nouveaux habitants du village.

17 septembre 2022 : la commune de Villargent accueillera le départ d'un rallye touristique sur la région, cette manifestation sera organisée en partenariat avec les associations locales.

7) **Horaires des manifestations patriotiques.**

La commémoration de la Journée Nationale commémorant la Victoire du 8 mai 1945 se tiendra le dimanche 8 mai 2022 à 11 heures, place de la mairie de Villargent et à 11h30 au cimetière de Mélecey. Un apéritif suivra ces cérémonies à la salle communale de Mélecey.

8) **Délibérations**

8-1 Carte avantage jeunes 2022 /2023

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide d'offrir la carte « avantages jeunes 2022/2023 » aux jeunes domiciliés au village, âgés de 0 à 25 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Les jeunes concernés devront s'inscrire en mairie et fournir une photo d'identité.
- Les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

8-2 Révision des statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire du 12 avril dernier a approuvé la révision des statuts de la CCPV afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. L'objectif est d'aboutir à une rédaction synthétique et harmonisée entre tous les EPCI.

Le maire présente la nouvelle rédaction des statuts en précisant que celle-ci n'entraîne ni ajout ni suppression des actuelles compétences exercées par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, approuve la rédaction des statuts tel que délibéré par la Communauté de Communes lors de sa séance du 12 avril 2022.

8-3 Désignation d'un référent communal PLUI et installation d'une commission urbanisme.

En concertation avec les communes et les habitants, la Communauté de Communes du Pays de Villersexel met en œuvre son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) commun pour ses 35 communes.

Les élus de la Communauté de communes souhaitent que l'élaboration du soit une démarche collective et participative, de nombreux ateliers thématiques et ateliers citoyens sont programmés pour permettre à chaque habitant de participer à la construction de ce projet.

Des référents « PLUI » communaux doivent être désignés par le conseil municipal pour participer aux échanges et aux débats animés par les bureaux d'études chargés d'accompagner les élus pour conduire l'élaboration du PLUI.

Ils seront les interlocuteurs privilégiés de la commune dans la démarche d'élaboration du PLUI. Il convient aussi de prévoir un suppléant.

Il est prévu également de créer une commission municipale urbanisme qui aura en charge de participer aux différentes phases de consultation et de définition du projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté de Communes. Elle participera à la procédure de construction du document réglementaire d'urbanisme de la commune de Villargent.

Cette commission a vocation à associer les citoyens à la vie de la commune. Elle offre également l'opportunité de s'informer sur les affaires de la commune et d'engager un dialogue avec les élus du conseil municipal.

Les habitants intéressés par cette commission sont invités à s'inscrire en mairie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Monsieur Thierry Ricci, référent communal PLUI et Monsieur Soulard , référent communal suppléant.

